

Genre du véhicule Machine de travail lourde (vhc. spécial) *)	Marque de fabrication P P M	Type 2 5 0 7 A	Fiche d'homologation No CH 5652 02
---	--------------------------------	-------------------	---------------------------------------

Constructeur	P P M, POTAIN-POCLAIN-MATERIEL, Montceau-les-Mines (F)		
Identification	"2507 A" sur plaque du constructeur		
	"2507" devant No du châssis		
Plaquette constr.	à droite, latéralement au centre sur appui de suspension		
No du châssis	à droite, latéralement au centre sur appui de suspension sous plaque du constructeur		
Ident. du moteur	"2156" à droite, à l'AR latéralement sur bloc derrière filtre à huile (frappé par l'importateur)		
Importateur princ.	Chemische Fabrik Schweizerhall, Abt. Maschinen, Elsäßerstrasse 229-331, 4013 RALE		
Véhicule homologué	2507-4056	Signes fixes dans code du type 2507 A	

CHASSIS

Nombre d'essieux	3 - AR double	Nombre de roues	10
Direction	mécanique avec assistance hydraulique		
Transmission	mécanique + boîte complémentaire route/terrain		
Nombre de vitesses	6x2= 12	Entraînement toutes roues **)	
Frein de service	air compr.-2-circ.exp.int. sur toutes les roues (1-circuit essieu AV, 1 circuit essieu AR) avec protection contre le gel		
Frein auxiliaire	à ressorts, progressif, à expansion interne, 2 cylindres sur chacun des essieux AR +)		
Frein d'arrêt	id. frein auxiliaire		
Ralentisseur	à turbulence		
Contrôle 2 circ.	1 manomètre et 1 lampe-témoin par circuit		

MOTEUR

Marque	M A N	Type	2156 EMV 6
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	avant
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	6
Alésage	121	Course	150
Cylindrée	10344	CV-Impdt	52,68
Puissance en CV	212	à t/min	2200
Bruit	85	dB/A à t/min	2300
Silencieux	1 rot 855 x Ø 220 mm ++)		
Mesure des gaz	Racharach 3,0		
Déparasitage	-		

CARROSSERIE

Nombre de portes	1	Indic. vit.	tachygraphe
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	à gauche+à droite
Cale	2/ 455x250x280	Attelage	broche AV+AR
Antivol	-		
Nombre de places t	1	av 1	centre ar

POIDS

	avant	arrière	total
Poids à vide	8450	20550	29000
Charge utile	-	-	-
Poids total	8450	20550	29000
Garantie fabr.	8800	21000	29000
Dimens. pneus	13,00-20XL	12,00-20	(Variantes
Ply / atü	/ 6	18 / 6,5	voir
Charge	9900	2x10300	remarques)
pour V max	65	100	

DIMENSIONS

	int.	ext.		
Longueur	-	11000	Empattements	4800 /
Largeur	-	2500	distance essieu double /	1400
Hauteur	-	3900	Voie	av 2050 ar 1834
Porte à feux lat.	-	-	Voies	av -
	av	3600		ar -
	ar	2600	Braquage	g 19,8 d 20,0
Distance volant - vers l'avant du véhicule				2900

Garantie poids remorqueable avec frein	-
Garantie poids remorqueable sans frein	-
Garantie poids de l'ensemble	-
Poids remorqueable testé	-
Vitesse maximale selon le constructeur	65 km/h
Vitesse maximale testée	- km/h

EQUIPEMENT

Feux de route	CR (E)	
Feux route compl.	-	
Feux de croisement	CR (E)	
Feux de position	A (E)	
Feux de brouillard	-	Feux rouges R (E)
Feux stop	SI (E)	
Clignoteurs	av 1 (E)	1 4 - 5 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av -	1 I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av 1/A(E) sur flèche 1 ar CH 1 CB33 04	
Avert. optique	oui Eclair. plaque 1/sép. à gauche	
Essuie-glace	1 balais avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	1/ROSCH 0 320 203 013 (94) dB/A	
		() dB/A
		() dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (vhc. spécial)		
Marque et type	P P M 2507 A		
Homologation			
No	CH	5652 02	
Carrosserie	grue		
Places total	1	avant	1
Poids à vide	29000	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	52,68
Poids total	29000	Cylindrée	10344

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- *) Véhicule spécial: poids total, charge sur l'essieu arrière
- **) Entraînement : roues avant déclenchables; blocage des 2 différentiels dans les essieux arrières
- +) Frein à ressorts: pression par réservoir séparé; libération par circuit arrière, soupape plombée dans la cabine; libération mécanique: par vis dans les cylindres
- +) Insonorisation : l'intérieur du compartiment du moteur est enduit de matière insonorisante

A noter dans le permis de circulation:

- protection en forme de U, marquée jaune/noir, avec feu de gabarit blanc, exigée à l'avant de la flèche
- marquage jaune/noir à l'arrière et de chaque côté sur le contre-poids
- la flèche doit être complètement rentrée, abaissée sur les appuis et assurée contre tout pivotement; le crochet doit être assuré
- les appuis latéraux doivent être rentrés, les pattes enlevées
- sur la voie publique, ne doit pas être dirigé depuis la cabine de la grue.

Lieu et date de l'homologation

Coire, 13.12.73

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES